

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE454

présenté par

M. Potier, M. Naillet, Mme Thomin, Mme Jourdan, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Garot et
M. Bertrand Petit

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 14, supprimer les mots :

« et énergétique » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à affirmer que l'installation en agriculture vise prioritairement les secteurs stratégiques pour la souveraineté alimentaire.

Tel que rédigé, l'alinéa 14 mentionne également la souveraineté énergétique, or l'installation de nouveaux agriculteurs ne doit pas se faire pour répondre à cet objectif. Cette référence, malvenue, renforce les craintes relatives à la publication récente du décret sur l'agrivoltisme et le risque que fait peser l'absence de planification et de règles claires en la matière.

Il s'agit par le présent amendement de rappeler la vocation nourricière des terres, répondre à l'objectif de souveraineté alimentaire constitue un défi ambitieux en soi.